APPROPRIÉ

(export du DFSM au 05/11/2026 à 21:04)

[1] APPROPRIÉ Médecine - Médecine

adj.
Etymologie FEW IX 460a: proprius

Définition Qui convient à la santé, en parlant d’un remède, d’un traitement, d’un régime.

Notes

- var APROPRIÉ

Citations

- Puis les purgacions universeilz et particuliers, et puis complete mondification de fistules, se ce est chose despeechant pour le pacient, pocions a ce apropriees sont aidables qui sont desiccatives. Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 1950, p. 154.*